

**COMPTE RENDU DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq avril à 18 heures 00, en application des articles L.283 à L.293 et R. 148 du code électoral, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Mme LE GRAET Karine, Maire de Yvias dans la salle du Conseil Municipal,

Date de la convocation : 28 mars 2024,

Étaient présents : LE GRAET Karine, LE MEUR Daniel, LE PIVER Alan, PERON Samuel, CARRIER Jean, COLLET Philippe, EON Catherine, GRANAL Delphine, LE COLZEER Magalie, LIBOUBAN Nicolas, LE GONIDEC Julie, BOBO Jeanne

Procuration : LE GONIDEC Jérémy à LE GRAET Karine

Nombre de conseillers : En exercice : 13                      Présents : 12                      Votants : 13

Secrétaire de séance : ROLLAND Florence- Secrétaire de Mairie

**2024-03-01 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 FEVRIER 2024,**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance du 23 février 2024.

**2024-03-02- ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DE LA COMMUNE**

Madame le Maire donne lecture des résultats figurant au Compte Administratif 2023 de la commune qui s'arrête comme suit :

·	Section de fonctionnement		
		Prévues	Réalisées
Dépenses	590 053,82 €		525 558,74 €
Recettes	590 043, 82€		662 189,87 €

L'excédent de clôture est de 136 631,13 €

·	Section d'investissement		
		Prévues	Réalisées
Dépenses	710 743,24 €		398 160,14 €
Recettes	630 144,24 €		99 643,95 €

Le déficit de clôture est de 298 516,19 €

Il est demandé que Madame le Maire se retire comme le veut la loi avant le vote.  
Suite à cela, le doyen de l'assemblée, M. CARRIER, demande aux membres du Conseil Municipal s'ils adoptent le compte administratif 2023 de la Commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le compte administratif 2023 de la Commune.

## **2024-03-03-ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2023 BUDGET COMMUNE**

Le compte administratif 2023 du budget principal de la Commune est conforme au centime près au compte de gestion de la Trésorerie.

	Prévues	Réalisées
· Section de fonctionnement		
Dépenses	590 053,82 €	525 558,74 €
Recettes	590 043, 82€	662 189,87 €

L'excédent de clôture est de 136 631,13 €

	Prévues	Réalisées
· Section d'investissement		
Dépenses	710 743,24 €	398 160,14 €
Recettes	630 144,24 €	99 643,95 €

Le déficit de clôture est de 298 516,19 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le compte de gestion de la commune 2023.

## **2024-03-04-VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES**

Les taux de référence 2023 sont les suivants :

- Taxe d'habitation de 16,38 %
- Taxe foncière (bâti) de **41,40%**
- Taxe foncière (non bâti) de 79 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter les taux votés en 2024 :

- Taxe d'habitation de 16,38 %
- Taxe foncière (bâti) de 41,40 %
- Taxe foncière (non bâti) de 79 %

## **2024-03-05-BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA COMMUNE**

Madame le Maire donne lecture du Budget Primitif 2024 de la Commune.

- Section de fonctionnement  
Dépenses = Recettes = 903 415,87 €

- Section d'investissement  
Dépenses = Recettes = 553 360,82 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le Budget Primitif 2024 de la Commune.

## **2024-03-06-ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET COMMERCE**

Madame le Maire donne lecture des résultats figurant au Compte Administratif 2023 du Commerce qui s'arrête comme suit :

·	Section de fonctionnement	
	Prévues	Réalisées
Dépenses	18 115,85 €	9 874,00 €
Recettes	11 962,00 €	10 776,05 €

L'excédent de clôture est de 902,05 €

·	Section d'investissement	
	Prévues	Réalisées
Dépenses	99 209,07 €	6 153,85 €
Recettes	2 032,15 €	8186,00 €

L'excédent de clôture est de 2 032,15 €

Il est demandé que Madame le Maire se retire comme le veut la loi.

Suite à cela, le doyen de l'assemblée, M.CARRIER, demande aux membres du Conseil Municipal s'ils adoptent le compte administratif 2023 du Commerce.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'adopter le compte administratif 2023 du Commerce.

## **2024-03-07-ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2023 BUDGET COMMERCE**

Le compte administratif 2023 du budget du Commerce est conforme au centime près au compte de gestion de la Trésorerie.

·	Section de fonctionnement	
	Prévues	Réalisées
Dépenses	18 115,85 €	9 874,00 €
Recettes	11 962,00 €	10 776,05 €

L'excédent de clôture est de 902,05 €

·	Section d'investissement	
	Prévues	Réalisées
Dépenses	99 209,07 €	6 153,85 €
Recettes	2 032,15 €	8186,00 €

L'excédent de clôture est de 2 032,15 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter le compte de gestion du Commerce.

## **2024-03-08- BUDGET PRIMITIF 2024 DU COMMERCE**

Madame le Maire donne lecture du Budget Primitif 2024 du Commerce.

· Section de fonctionnement  
Dépenses = Recettes = 14 043,95 €

Section d'investissement  
Dépenses = Recettes = 50 620, 61€

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'adopter le Budget Primitif 2024 du Commerce.

La séance est levée à 19h15